

# Équipements de protection individuelle

## Entretien des ceintures de travail, des harnais et des cordons d'assujettissement

### Sur cette page

[Que faut-il savoir sur la protection contre les chutes?](#)

[Que faut-il savoir sur l'équipement de protection contre les chutes?](#)

[Est-ce que les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement sont toujours nécessaires?](#)

[Les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement comportent-ils des limites quant à leur utilisation?](#)

[Les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement doivent-ils être certifiés et inspectés?](#)

[Comment vérifier les sangles \(ceintures de travail, harnais et cordons d'assujettissement\)?](#)

[Comment vérifier la boucle?](#)

[Comment vérifier la corde?](#)

[Que faut-il savoir à propos des pièces métalliques \(mousquetons d'acier forgé, anneaux en D\)?](#)

[Que doit-on tenter de déceler dans la vérification de la sangle de sécurité?](#)

[Comment nettoyer l'équipement?](#)

[Où est-il possible d'en apprendre davantage au sujet de la protection contre les chutes?](#)

---

## Que faut-il savoir sur la protection contre les chutes?

S'il existe un risque de tomber de plus de 3 mètres (10 pi) sur un lieu de travail, il faut porter l'équipement de protection contre les chutes approprié. En général, les lois canadiennes exigent une protection contre les chutes lorsqu'il existe un risque de chutes de 3 mètres ou plus (ou moins, dans certains cas). Il convient de consulter la [législation en vigueur dans l'administration](#) concernée pour connaître les exigences spécifiques en matière de protection contre les chutes pour le travail en hauteur.

Lorsqu'une protection contre les chutes est nécessaire, il importe de mettre en place un programme complet si cela n'est pas déjà le cas. Le programme devrait comprendre la sensibilisation et la [formation](#) des travailleurs, le choix et l'ajustement de l'équipement en fonction de la tâche et du travailleur, ainsi que la procédure pour inspecter l'équipement.

---

## Que faut-il savoir sur l'équipement de protection contre les chutes?

- La personne qui porte l'équipement doit l'inspecter avant chaque utilisation.
- Tenir un dossier écrit de l'inspection.
- Remplacer l'équipement défectueux. En cas de doute sur sa sécurité, ne pas l'utiliser et demander de l'aide à son superviseur.
- Remplacer tout équipement, y compris les cordes, utilisé lors d'une chute. Ne pas l'utiliser avant d'avoir demandé à son superviseur ou d'avoir vérifié auprès du fabricant ou d'une personne qualifiée.
- Chaque pièce d'un [dispositif anti-chute](#) doit être inspectée et certifiée au moins tous les ans (ou plus souvent) par une personne compétente et bien formée. Conserver les dossiers d'inspection et les approbations.
- Utiliser des amortisseurs si les forces d'arrêt des cordons d'assujettissement risquent de causer des blessures (à moins que ceci ne risque de faire en sorte que la personne heurte le sol ou un objet après sa chute).

- Suivre les indications du fabricant concernant :
  - l'usage auquel le dispositif est destiné
  - les mises en garde
  - les instructions et les limites quant à l'utilisation du dispositif
  - la limite d'extension du harnais
  - les instructions de mise en place et d'ajustement
  - les recommandations pour l'entretien (nettoyage, entretien et entreposage) et l'inspectio
  - l'utilité et la fonction de l'indicateur de chute
  - un avertissement en cas de chute ou si une inspection révèle une condition dangereuse pour laquelle le dispositif doit être mis hors d'usage jusqu'à ce qu'il ait été jugé sécuritaire, ou encore, qu'il doive être détruit par une personne qualifiée
  - les instructions quant à l'application et à l'utilisation appropriées de tout dispositif d'évacuation et sur la façon de l'attacher au harnais de sécurité
- Utiliser l'équipement qui convient à la tâche Se reporter à la série de normes CSA Z259, notamment les suivantes : :
  - Z259.1-05 (C2024) Ceintures de travail et selles pour le maintien en position de travail et pour la limitation du déplacement
  - Z259.2.3:F16 (C2020) Dispositifs descendeurs
  - Z259.10:F18 (C2023) (C2016) Harnais de sécurité
  - Z259.11-F17 (C2021) Absorbeurs d'énergie individuels et cordons d'assujettissement
  - Z259.12-F16 (C2021) – Composants de raccordement pour les systèmes individuels d'arrêt de chute
  - Z259.17:F21 – Sélection et utilisation de l'équipement et des systèmes actifs de protection contre les chutes
  - Toute autre norme ou disposition législative pouvant s'appliquer

Remarque : Le Groupe CSA utilise l'appellation « ceinture de travail » au lieu de « ceinture de sécurité » pour éviter de créer des attentes selon lesquelles ces ceintures pourraient être utilisées pour arrêter des chutes.

## Est-ce que les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement sont toujours nécessaires?

Une protection contre les chutes est requise lorsqu'une personne travaille en hauteur et est susceptible de se blesser en cas de chute (généralement à partir de trois mètres). Le terme « protection contre les chutes » peut désigner plusieurs éléments tels que les filets de sécurité, les barrières et l'équipement de protection individuelle. Lorsqu'il s'agit de choisir des mesures de protection appropriées contre les chutes, il convient de se conformer aux exigences juridiques en vigueur dans la province ou le territoire.

En général, il faut suivre la hiérarchie des mesures de maîtrise pour la protection contre les chutes. Cette méthode consiste à mettre en œuvre en priorité les mesures les plus efficaces, comme l'élimination de la nécessité de travailler en hauteur, si possible, ou l'installation de barrières.

---

## Les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement comportent-ils des limites quant à leur utilisation?

Oui. Les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement sont conçus pour être utilisés par des personnes (et non pour d'autres charges) et comportent des limites de poids. Il faut toujours se conformer aux limites d'utilisation établies par le fabricant de l'équipement.

---

## Les ceintures de travail, les harnais et les cordons d'assujettissement doivent-ils être certifiés et inspectés?

Au Canada, la loi exige que les dispositifs de protection contre les chutes soient conformes à une norme approuvée. Elle exige aussi parfois, mais pas toujours, que les équipements de protection individuelle soient recertifiés. Par exemple, en Alberta, la loi exige que l'équipement de protection individuelle utilisé dans le cadre d'un plan de protection contre les chutes soit recertifié conformément aux spécifications du fabricant, alors qu'en Colombie-Britannique et en Ontario, la loi ne prévoit pas d'exigence spécifique à cet égard. Toutefois, les employeurs ont l'obligation générale de protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs, et une recertification peut contribuer à garantir que l'équipement offre le même niveau de protection que du matériel neuf. Le fabricant de l'équipement peut recommander une recertification ou des inspections à intervalles réguliers par des personnes qualifiées. L'équipement doit être inspecté avant chaque utilisation.

Les normes peuvent également recommander des fréquences d'inspection. Par exemple, la norme CSA Z259.10:F18 (C2023) – Harnais de sécurité suggère qu'une inspection annuelle (ou plus fréquente) soit effectuée par une personne formée et compétente.

Des conseils en matière d'inspection sont présentés ci-dessous, mais il convient de toujours consulter les instructions à l'intention de l'utilisateur fournies par le fabricant de l'équipement.

---

## Comment vérifier les sangles (ceintures de travail, harnais et cordons d'assujettissement)?

- Examiner toute la surface de la sangle afin de déceler tout dommage. Partant d'une extrémité, tenir la sangle avec les deux mains posées à six ou huit pouces (15 à 20 cm) l'une de l'autre, la face qui colle au corps tournée vers l'intérieur, et la plier de manière à former un « U » inversé. Répéter l'opération sur toute la longueur de la sangle.
  - Examiner les sangles pour déceler les bords élimés, les fibres brisées, les coutures défectueuses, les entailles ou les dommages chimiques. Les torons brisés se décèlent généralement à la présence de touffes de fils à la surface de la sangle.
  - Remplacer les sangles endommagées selon les indications du fabricant.
- 

## Comment vérifier la boucle?

- Vérifier si les œillets sont lâches, déformés ou brisés. Ne pas percer de trous supplémentaires.
  - Sur toute ceinture sans œillets, s'assurer que les trous ne sont ni déchirés ni étirés et que l'ardillon de la boucle ne risque pas de glisser.
  - S'assurer que la boucle ne présente pas de fissures, de ruptures ou de bords tranchants et qu'elle n'est pas déformée. La boucle et l'ardillon doivent être bien droits. Vérifier attentivement les angles de la boucle et les points d'attache de l'ardillon. Ce dernier doit chevaucher la boucle et glisser librement à sa base. Le rouleau de la boucle doit tourner librement.
  - S'assurer que les rivets sont bien ajustés et ne peuvent s'enlever, que leur face interne ne fait pas saillie et qu'ils ne sont pas tordus.
  - S'assurer que les rivets ne sont ni piquetés ni fissurés et qu'ils ne montrent pas de signes de corrosion chimique.
- 

## Comment vérifier la corde?

- Faire tourner la corde et l'examiner d'un bout à l'autre pour y déceler les fibres effilochées, déchirées, cassées ou coupées. Le diamètre en sera modifié aux parties affaiblies.

- Remplacer la corde lorsque son diamètre n'est pas uniforme, après une courte période de rodage.
  - Plus une corde est vieille et plus elle a servi, plus il importe de la vérifier et de la mettre à l'épreuve.
- 

## Que faut-il savoir à propos des pièces métalliques (mousquetons d'acier forgé, anneaux en D)?

- Inspecter le matériel en vue d'y déceler des fissures, des déchirures, des plis, de la rouille, de la corrosion, des bords tranchants, des signes de déformation ou toute autre défaillance. Remplacer la ceinture si l'anneau en D ne s'adapte pas correctement et ne glisse pas verticalement indépendamment du dossier ou de la selle.
  - Veiller à ce que le matériel n'entaille pas la ceinture et le harnais ou ne les endommage pas.
  - Examiner les coutures de la ceinture et vérifier si les ganses porte-outils ne sont pas brisées ou distendues.
  - Vérifier les anneaux pour sacoche et les mousquetons pour couteau, s'assurer qu'ils sont solides et fonctionnent correctement. Vérifier les rivets des ganses porte-outils. Vérifier la présence de fils séparés ou moisés à l'intérieur et à l'extérieur de la ceinture du dossier.
  - Vérifier les mousquetons pour y déceler toute trace de déformation, de fissure ou de corrosion. Le cliquet doit s'ajuster bien droit au bout du mousqueton sans déformation ni obstruction. Le ressort du cliquet doit exercer une force suffisante pour maintenir solidement le cliquet.
- 

## Que doit-on tenter de déceler dans la vérification de la sangle de sécurité?

- Vérifier minutieusement la sangle en la pliant de manière à former un « U » inversé afin de déceler les fibres sectionnées ou les coutures endommagées. Vérifier les entailles et les parties élimées ou endommagées par la corrosion.
  - Vérifier la boucle pour s'assurer qu'elle ne glisse pas et qu'elle ne présente pas de bords tranchants.
  - Remplacer la sangle lorsque les trous d'ardillon sont trop usés ou étirés.
- 

## Comment nettoyer l'équipement?

Un entretien de base prolonge la durée de vie de l'équipement et contribue à son bon fonctionnement. Il faut suivre les instructions du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement. Les étapes peuvent inclure les suivantes :

- Essuyer toutes les surfaces souillées avec une éponge mouillée à l'eau claire. Rincer l'éponge et l'essorer, puis la plonger dans une solution d'eau et de savon commercial doux ou de détergent. Produire une mousse épaisse et la faire pénétrer en frottant vigoureusement.
- Rincer les sangles à l'eau claire.
- Essuyer avec un linge propre. Laisser sécher à l'air libre.
- Laisser sécher les ceintures et les autres pièces loin d'une source de chaleur directe, et ne pas les laisser trop longtemps au soleil.
- Ranger l'équipement dans un endroit propre, sec, à l'abri des rayons du soleil et exempt de fumée, de matières corrosives, de matériaux à rebords tranchants, de vibrations, et de manière à ne pas déformer la ceinture.

---

## Où est-il possible d'en apprendre davantage au sujet de la protection contre les chutes?

La protection contre les chutes ne se limite pas aux ceintures de travail, aux harnais et aux cordons d'assujettissement. Pour en savoir davantage, consulter les fiches d'information Réponses SST suivantes :

- [Protection contre les chutes – Ancrages](#)
- [Protection contre les chutes – Garde corps](#)
- [Protection contre les chutes – Lois sur la résistance des ancrages](#)
- [Protection contre les chutes – Garde-pieds](#)
- [Protection contre les chutes – Système de retenue](#)
- [Protection contre les chutes – Plan de sauvetage en cas de travail en hauteur](#)

---

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-03-26

## Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.